

**RÈGLEMENT 2022-1053
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 95-450 CONCERNANT
LE BON ORDRE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique afin d'ajouter une exception à l'infraction concernant la consommation et la possession de boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 39.1 intitulé « Consommation et possession de boissons alcooliques - Centres-villes » est modifié de la façon suivante :

- Dans l'intitulé, en ajoutant les mots « et Carrefour Maritime » à la suite de « Centres-villes »;
- En ajoutant les mots « et au Carrefour Maritime » à la suite de « du Plateau et place La Salle »;
- En ajoutant un sous-titre et un 4^e alinéa : « Carrefour Maritime : 20, avenue Cartier »;
- En ajoutant un plan en annexe du règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2022-260 lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 20 juin 2022.

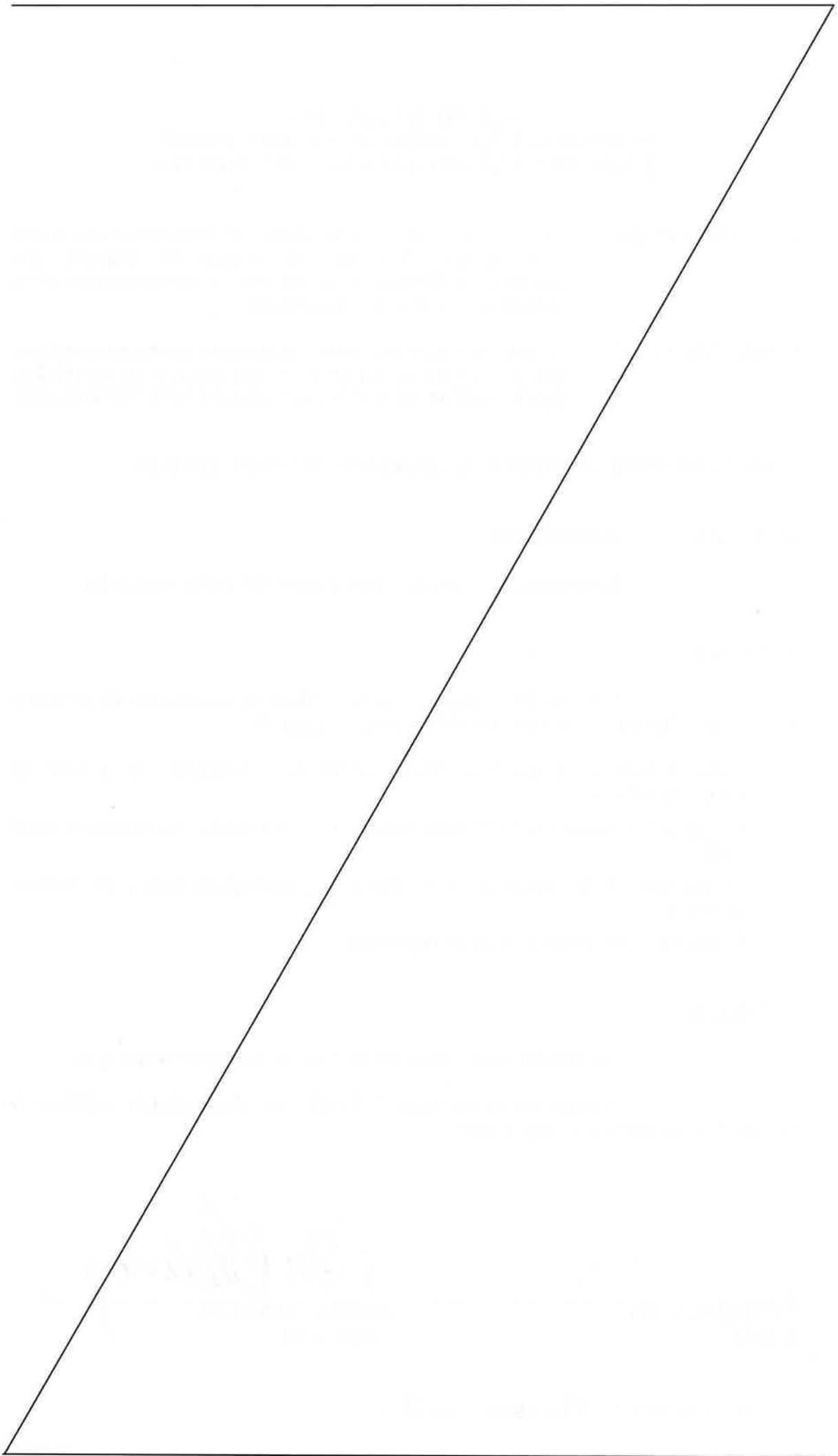
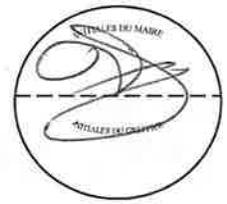


YVES MONTIGNY
MAIRE



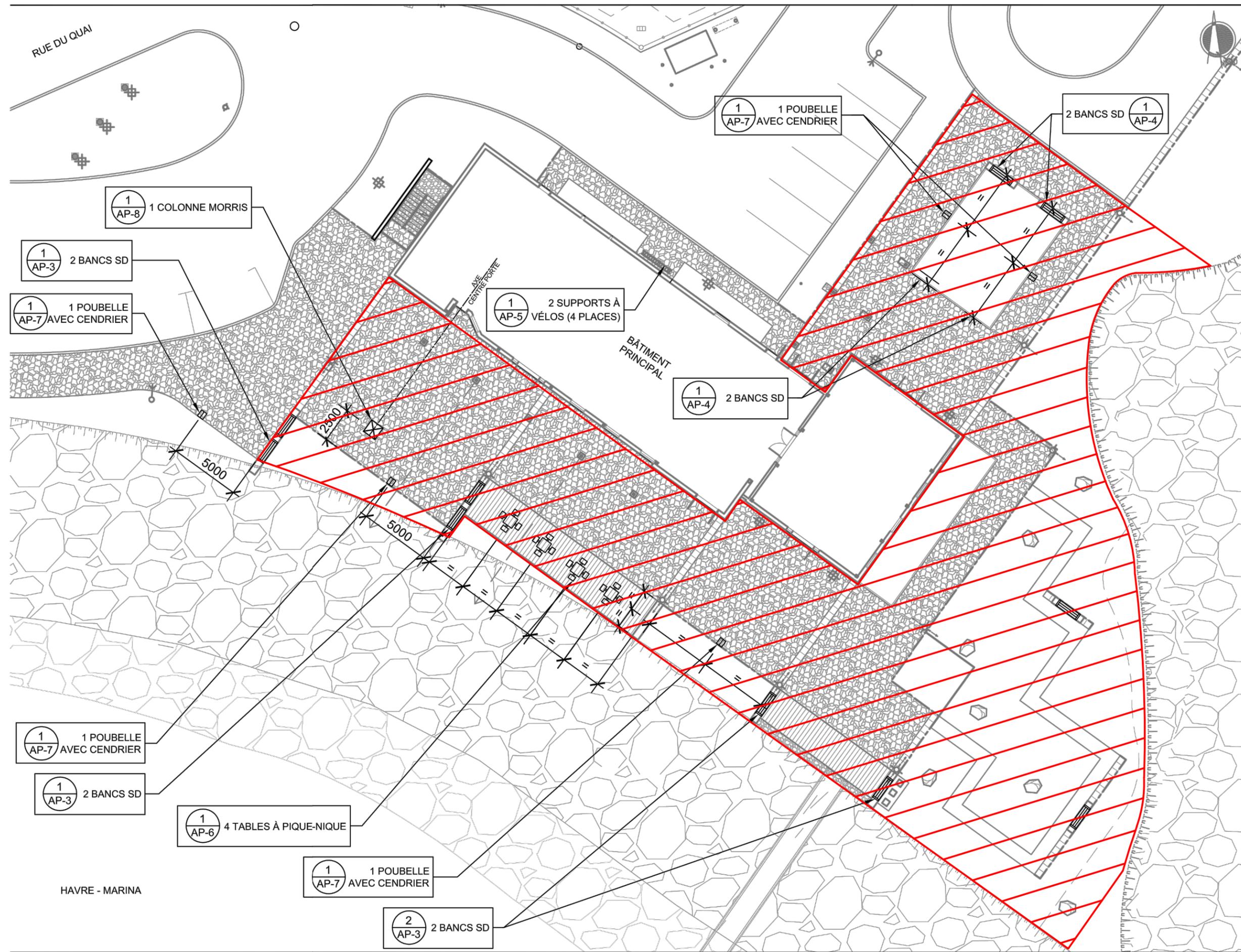
ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Entrée en vigueur le 28 juin 2022



RUE DU QUAI

CLIENT



RÉV.	DATE	DESCRIPTION	PAR
1	12-02-24	POUR APPEL D'OFFRES	A.N.
		RÉVISIONS	

SCEAUX



TITRE DU PROJET
AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ESCALE BAIE-COMEAU

TITRE DU PLAN
LOCALISATION DU MOBILIER

Option Aménagement
 219, rue Saint-Vallier Est
 Québec (Québec) G1K 3P2
 Tél.: (418) 640-0519
 Téléc.: (418) 522-4432
 C. Élect.: optom@globetrotter.net



PRÉPARÉ A.Nadeau
 DESSINÉ S.Farnell-Otis
 VÉRIFIÉ A.Nadeau

ÉCHELLE 1:250 DATE 2010-05-20 NO.DESSIN

PROJET NO. 200925

AP-02

HAVRE - MARINA